

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 26-2026

BAIL DE LOCATION – 18 RUE LEON PERNOT

Michel RONFARD, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026, me donnant délégation pour traiter certaines affaires,

Vu la demande présentée par _____, tendant à obtenir la location d'un appartement sis, 18 Rue Léon Pernot,

Considérant qu'il convient d'établir un bail de location,

DECIDE:

Article 1^{er} : Par bail de location, il est donné à loyer à _____, un appartement sis 18 Rue Léon Pernot (appartement 2^{ème} étage gauche), comprenant :

- une cuisine - salle de séjour, trois chambres, une salle de bain et WC, pour une superficie de 82 m².

à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 07 juin 2027 et renouvelable par tacite reconduction.

Article 2 : Le montant du loyer mensuel s'élève à : 500,13 €. Il est révisable selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (indice 146,60 – 1^{er} trimestre 2026).

Article 3 : Le texte du présent bail tient compte des conditions de location actuellement en vigueur.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressée.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 28 mai 2026
Le Maire,
Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

